



# Convocation

L'assemblée primaire de la commune d'Ardon est convoquée en séance

**le lundi 15 février 2021, à 19h30, au Hall populaire**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée primaire  
(ce procès-verbal peut être consulté au Bureau communal durant les heures d'ouverture)
2. Présentation du budget 2021
3. Approbation globale du budget 2021
4. Présentation du plan financier 2021-2024
5. Divers

Conformément à l'art. 15 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le budget peut être consulté au Bureau communal durant les 20 jours précédant l'assemblée primaire.

**Le Président**

  
P.-M. Brocard

**Le Secrétaire**

  
J.-M. Roh



Ardon, le 26 janvier 2021